

Appel à projets adressé aux jeunes de 16-25 ans

VOUS AVEZ DES IDÉES D'ACTIVITÉS POUR MAINTENIR LES LIENS ENTRE JEUNES, S'ENTRAIDER OU SIMPLEMENT RESPIRER?

SI VOUS ÊTES UN GROUPE DE JEUNES OU UNE ORGANISATION DE JEUNESSE ET QUE VOUS ÊTES ÂGÉ-E-S ENTRE 16 ET 25 ANS, NOUS POUVONS FINANCER VOTRE PROJET À CONDITION DE RESPECTER CERTAINS CRITÈRES.

La pandémie impacte la vie sociale de toutes et tous, particulièrement des jeunes entre 16 et 25 ans, qui voient les relations avec les ami-e-s et leurs activités se réduire, avec pour conséquence, une baisse de la motivation générale et de la difficulté à se projeter dans l'avenir.

Pour soutenir les jeunes dans cette période particulière et apporter des réponses rapides à leurs besoins, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse a décidé de débloquer des aides financières exceptionnelles et lance un « appel à projets » auprès des jeunes de 16-25 ans.

Plus que jamais, nous avons besoin que les jeunes eux-mêmes et elles-mêmes puissent s'exprimer, partager leurs idées et se mobiliser.

Critères d'attribution

- Le projet permet de créer du lien social et des rencontres, ou de se soutenir, de s'écouter et de s'entraider.
- Le projet respecte scrupuleusement les restrictions sanitaires (un plan de protection peut être exigé)
- Le public-cible est constitué prioritairement de jeunes entre 16 et 25 ans.
- Le projet se déroule dans un lieu de formation ou dans un espace extrascolaire (centre d'animation jeunesse, espace public, organisation de jeunesse, etc.), physique ou numérique.
- Une personne majeure est responsable de veiller au bon déroulement du projet (encadrement adéquat et conditions de sécurité) et du respect strict des mesures de protection contre la Covid-19 ordonnées par les autorités.
- Le projet ne poursuit pas de but lucratif
- Le projet peut être mis en place dans un délai relativement court.

Dossier de demande

Le dossier doit comprendre au minimum :

- une description du projet et de ses objectifs permettant d'apprécier notamment le respect des critères ;
- la mention des porteurs du projet (noms et date de naissance) en précisant les coordonnées postales d'une personne majeure responsable ;
- un budget détaillé et équilibré avec le montant de la présente demande;
- le dossier est présenté sur 2 pages au max.

Délai de dépôt de la demande

Entre le 18 février et le 31 mars 2021

Adresses d'envoi et démarches

Envoyez votre projet en format pdf :

- Pour les projets en milieu scolaire
 1. S'accorder avec le/la délégué-e PSPS et/ou l'infirmier-ère scolaire pour discuter du projet, avoir des conseils éventuels et le présenter à la direction.
 2. La direction d'établissement signe la demande de projet.
 3. Le projet est envoyé par mail à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire.

Contact :

Alexandra Papastéfanou

Responsable cantonale des délégué-e-s PSPS

alexandra.papastefanou@vd.ch ou +79 378 43 44

- Pour les projets extrascolaires

M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

frederic.cerchia@vd.ch ou +41 021 316 35 28

Besoin d'aide ?

Vous pouvez vous faire aider d'un adulte pour élaborer votre projet et votre dossier de demande.

A l'école : contacter le/la délégué-e PSPS ou l'infirmière scolaire.

En dehors de l'école : contacter le/la délégué-e à la jeunesse, le/la travailleur-euse social-e de proximité de la commune ou de la région et/ou le centre d'animation de votre quartier.

Il y a aussi Anna Mrazek (079 256 15 28) et Marie Bertholet (079 411 27 13) de Jaiunprojet.ch qui peuvent vous aider.